



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

TECHNICIEN(NE)

VOIRIE ET RESEAUX DIVERS / PROJETER

A 35 heures par semaine

La Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre fusionnée depuis le 1^{er} janvier 2017 regroupe 38 communes (27.162 habitants), à 45 mn de Strasbourg.

Une qualité de vie appréciée

Situé en partie sur le périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord, ce territoire, doté de nombreux équipements, comprend un riche patrimoine historique et naturel où se cultive un certain art de vivre.

Un territoire de projets

Notre collectivité en plein développement comprend 107 agents et exerce de nombreuses compétences. Dans un contexte dynamique et de forte volonté d'optimisation des moyens et des résultats, elle recrute, **un(e) technicien(ne) voirie et réseaux divers qui sera amené(e) à travailler en liens étroits avec l'ingénieur voirie et réseaux divers.**

MISSIONS

- Rédiger les pièces techniques d'un marché de travaux, de voirie et de réseaux divers,
- Réaliser des plans de projets de voirie et/ou éclairage public sur DAO,
 - Réaliser des relevés terrain à partir de documents ou relevés topographiques simples,
 - Identifier des contraintes dimensionnelles, fonctionnelles et physiques,
 - Déterminer des solutions de constructions, d'installations et d'aménagements,
 - Réaliser ou modifier les schémas, les plans des ouvrages, des aménagements selon les normes et les évolutions de contraintes,
 - Assister le service dans l'intégration des plans de récolement dans le SIG.
- Coordonner et mettre à jour la base de plans de la CCHLPP tant en voirie qu'en bâtiments,
- Suivre l'exécution des travaux réalisés par la communauté de communes en qualité de maître d'œuvre,
- Représenter le maître d'ouvrage sur les chantiers suivis par un maître d'œuvre externe,
- Maîtriser les processus de maîtrise d'œuvre publique et privée (connaître et savoir appliquer le Code de la Commande Publique),

- Suivre les opérations liées aux marchés de maintenance de voirie et d'éclairage publique,
- Être capable d'instruire et de demander des DT/DICT. Le candidat doit être formé AIPR,
- Savoir travailler en équipe : ingénieur et technicien en voirie et réseaux divers, technicien SIG,
- Diverses tâches administratives dont l'établissement et le suivi des bons de commande émis par le service.

COMPETENCES ATTENDUES

- Techniques de gestion et d'organisation de chantiers idéalement Voirie et Réseaux Divers,
- Estimations prévisionnelles, métrés,
- Analyse des offres des prestataires,
- Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) sous Microstation, Autocad ou équivalent,
- Connaissance en matière de Systèmes d'Information Géographique (SIG),
- Normes et règles de sécurité sur les chantiers,
- Techniques de négociation et de communication,
- Savoir organiser son activité et rendre compte,
- Sens de l'écoute et de l'observation,
- Sens du service public,
- Rigueur,
- Déplacements fréquents sur le territoire de la Communauté de Communes.

DIPLOMES

Diplômes : Licence professionnelle en travaux publics, BTS travaux publics, IUT infrastructures et réseaux

CONDITIONS D'EXERCICE

Travail annualisé - 35 heures par semaine

Résidence administrative : BOUXWILLER

Permis de conduire et véhicule indispensable

REMUNERATION

- Rémunération statutaire
- Régime indemnitaire
- Tickets restaurant
- Participation mutuelle et prévoyance
- Œuvres sociales

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

➤ Néant

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A pourvoir à compter du 1^{er} octobre 2021

Poste à 35 heures par semaine

Fondement juridique : titulaire de la fonction publique territoriale (catégorie B - technicien territorial et grades d'avancement) ou contractuel (article 3-2 de la loi du 26.01.1984).

La lettre de candidature accompagnée du C.V. sera adressée directement auprès du service Ressources Humaines de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre à l'adresse mail suivante : g.trappler@hanau-lapetitepierre.alsace pour le 22 août 2021 au plus tard.

Merci de préciser que vous postulez pour le poste de technicien voirie et réseaux divers lors du dépôt de votre acte de candidature.

Au regard de la loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, il est rappelé que cet emploi est accessible à tous sans aucune discrimination.